

## LA DÉVIATION DE CELLETES EN SERVICE DÈS 2016

**Maurice Leroy, Président du Conseil départemental, Nicolas Perruchot, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental, et Bernard Pillefer, Vice-président du Conseil départemental chargé des routes, des infrastructures et du très haut débit, visitent le chantier de la déviation de Cellettes. La mise en service de ce nouvel axe routier est prévue à l'été 2016.**

Dans le cadre de la politique départementale en matière d'aménagements routiers, la réalisation de la déviation de Cellettes est une priorité pour désengorger le centre-ville et fluidifier le trafic entre le giratoire de la patte d'Oie au nord et la RD 956 au sud. **Cette déviation est entièrement financée par le Conseil départemental à hauteur de 22,5 millions d'euros.**

### Des travaux déjà bien avancés



La déviation se décompose en 2 tronçons. Le premier (mise à 2x2 voies de la RD 765) a été ouvert à la circulation en 2012 et le deuxième tronçon correspond à une route nouvelle de 3,4 km pour rejoindre la RD 956 au sud de Cellettes.

La déviation de Cellettes est équipée de 6 ouvrages d'art dont le pont sur le Beuvron d'une longueur de 40 mètres.

En 2013, les travaux du 2<sup>nd</sup> tronçon de la déviation de Cellettes ont commencé par la construction du premier pont (OA1) situé dans la partie sud de la forêt de Russy. Il permet de relier la RD 765 à la déviation et de rétablir la circulation Nord/Sud de la RD 765 ainsi que la voie communale de la rôtisserie.

Entre 2014 et 2015 ont été réalisés les 5 autres ouvrages d'art :

- Pont sur le Beuvron (OA2)
- Ouvrages de décharge (OA3)
- Pont sur le Conon (OA4)
- Pont qui supporte la RD77(OA5)
- Pont qui supporte le GR3 et la VC8 (OA6)

C'est également au cours de cette période qu'a été réalisé le giratoire de la Coque qui permet d'accéder à la déviation sur la RD 956 entre Cellettes et Cormeray.

**Le planning de réalisation des différents ouvrages et giratoires a permis de maintenir en permanence un accès de part et d'autre du tracé afin de limiter au maximum la gêne aux riverains et usagers.**

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher** : 02 54 58 41 12

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reste désormais à finir les terrassements puis la couche de forme de la chaussée et l'assainissement de la plateforme routière avant de pouvoir réaliser les enrobés et mettre en place la signalisation et les équipements de sécurité pour une mise en service de la déviation à l'été 2016.

Actuellement, seule une voie communale (VC3) est interdite à la circulation pendant la construction des remblais de l'échangeur (en cours). Sa remise en circulation est prévue fin 2015.

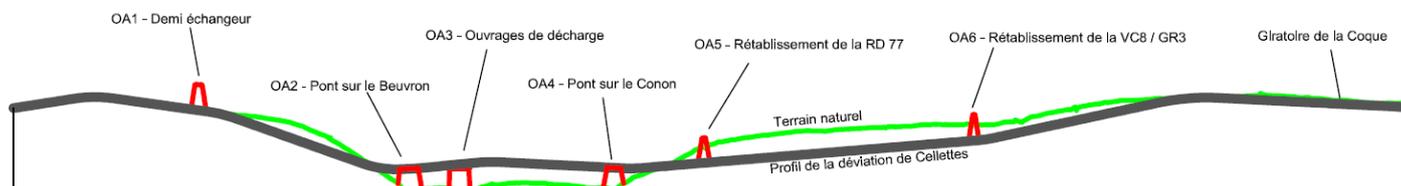
### Une déviation réalisée dans le respect de l'environnement

Ce projet de déviation est réalisé dans le respect de l'environnement. Pour cela, **7 bassins de rétention sont disposés le long du tracé** pour récupérer les eaux pluviales et les pollutions accidentelles.

Les lisières des bois le long du Beuvron et du Conon sont reconstituées et les ouvrages hydrauliques ont été dimensionnés pour ne pas entraver les écoulements naturels.

Enfin, **environ 80% des matériaux extraits lors des terrassements sont valorisés et réutilisés sur le site** pour le traitement en couche de forme, la constitution de merlons paysagers et pour la terre végétale nécessaire à l'engazonnement.

### Déviation de Cellettes - Profil en long



#### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12